

DECRET N° 2011- 652 DU 5 OCTOBRE 2011

portant nomination de l'Inspectrice Générale et de l'Inspecteur Général Adjoint du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-450 du 28 mai 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2011-579 du 31 août 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Inspections Générales des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 juin 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Inspectrice Générale et Inspecteur Général Adjoint du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. Il s'agit de :

- Inspectrice Générale : Madame **CHOUBADE Aminatou**
- Inspecteur Général Adjoint : Monsieur **MAHUSSI Comlanvi Apollinaire**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Octobre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Benoît Assouan Comlan DEGLA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ MECDPDEPPCAG 4 2 MEF 4 MISP 4 AUTRES MINISTERES
27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM -
FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-

Att CB